

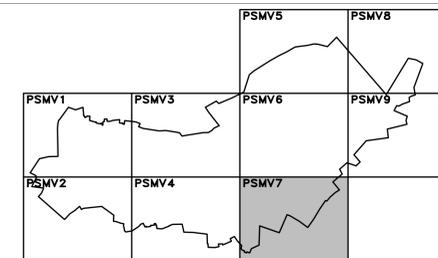
PREFECTURE DU BAS-RHIN

PLAN DE SAUVEGARDE ET
DE MISE EN VALEUR DU
SECTEUR
SAUVEGARDE
DE
STRASBOURG
COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG
PLAN N°07

REVISION APPROUVEE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 8 JUIN

2 0 0 9

CHANTAL LAVILLAUREUX - AUCÉ



échelle: 1/500

Légende

- 1- Limites du Secteur Sauvegardé.
- 2- Limites des zones.
- 3- Immeuble protégé par la législation sur les monuments historiques.
- 4- Façades, fragments protégés par la législation sur les monuments historiques.
- 5- Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits.
- 6- Immeuble non protégé, pouvant être conservé, amélioré ou remplacé.
- 7- Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagements publics ou privés.
- 8- Emprise de construction imposée.
- 9- Superposition des dispositions 7 et 8.
- 10- Sous secteur d'aménagement d'ensemble.
- 11- Espace soumis à prescription particulière - D dalles - P pavages - J jardins.
- 12- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- 13- Plantations à réaliser.
- 14- Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert.
- 15- Superposition des dispositions 8 (emprise de construction imposée) et 14 (emplacement réservé).
- 16- Alignement nouveau.
- 17- Modification, écrêtement.
- 18- Règle architecturale figurant au règlement.
- 19- Marge de reculement.
- 20- Passage piéton à maintenir ou à créer.
- 21- Espaces privés et publics en blanc : inconstructibles.

